



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2019-2020 >

CE REGLEMENT VISÉ PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉgal RESTE VALABLE PENDANT TOUTES LES ANNÉES DE PRATIQUE DU SPORT, DU LICENCIÉ, AU SEIN DU CLUB. IL EST COMPLÉTÉ D'UNE ANNEXE A CHAQUE SAISON

- ▶ **SIÈGE SOCIAL** > Bléré Val de Cher Judo, Mairie de Bléré, 35 rue de Loches, 37150 Bléré
- ▶ **SITE INTERNET** > blerevaldecherjudo.sportsregions.fr blere val de cher judo blerejudo@gmail.com
- ▶ **RENSEIGNEMENTS** > Pendant les cours : Dojo des Aigremonts - 280 rue du chemin vert à BLÉRÉ
En dehors des cours : auprès des membres du bureau

I - INSCRIPTIONS

L'inscription ne sera effective qu'après les **4 conditions** ci-dessous remplies :

- 1• Compléter et signer la fiche d'inscription
- 2• Fourniture d'un certificat médical avec la mention : **« Non contre-indication à la pratique du judo en compétition ».**
L'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive permettant la participation aux compétitions organisées par la fédération sportive qui la délivre est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline ou activité sportive pour laquelle elle est sollicitée (Art L. 231-2 du code du sport)»
- 3• Règlement complet de la cotisation pour l'année (voir annexe au règlement)
- 4• Fourniture d'une **adresse email valide** (envoi de **facture par mail**) + une photo d'identité pour les nouveaux adhérents.

REFUS D'ASSURANCE : si le licencié refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels comprise dans la licence FFJDA. Il ne règlera pas la somme de 2€30 sur le montant de la licence. En contre partie il devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

II - COTISATIONS

Les cotisations sont payables annuellement lors de l'inscription, avec la licence.

Il est vivement conseillé la pratique de 2H par semaine, afin de conserver le même niveau pour tous les judokas.

1/TARIFS (Voir annexe de la saison en cours)

- a) Licences
- b) Cours à Bléré
- c) Passeports
- d) Tarifs dégressifs et cas particuliers
- e) La licence

2/ PAIEMENT

- ▶ **Par chèque**, à l'ordre de **Bléré Val de Cher Judo** Possibilité de facilité de **paiement en 3 fois** (au 15 octobre, au 15 décembre, au 15 février).
- ▶ **En espèce** : les jours d'inscription
- ▶ **Par chèque vacances** ANCV Coupon Sport

3/ AIDES FINANCIÈRES

Si vous bénéficiez du Passeport Jeunes adressé directement par la CAF, vous devez le produire à l'inscription pour que nous puissions le déduire (pas de photocopie).

Si vous pouvez prétendre à des aides de la part de votre entreprise, elles ne seront déduites que sur présentation des documents prouvant l'aide (chèques ou document officiel). Le club s'engage à rembourser la différence quand celle-ci est directement versée sur le compte du club.

4/ REMBOURSEMENT

AUCUN remboursement ne sera fait, sauf sur avis médical justifié ou en cas de déménagement.

Un courrier accompagné d'un justificatif est à adresser au Président du Club.

5/ ASSURANCE

IMPORTANT : Outre la licence obligatoire, il est possible de souscrire une assurance complémentaire. Cette complémentaire peut être utile pour les adultes. En effet, en cas d'arrêt de travail, il est possible de percevoir des indemnités en fonction du montant souscrit.

Il est vivement conseillé de lire les conditions d'application de la licence affichées au club dès le début de la saison. Il est également prudent de vous renseigner auprès de votre caisse, afin de connaître le montant de vos indemnités en cas d'arrêt de travail dû à la pratique d'un sport.

> AFIN DE NE PAS PERTURBER LE BON DÉROULEMENT DES SÉANCES, IL EST INTERDIT D'ASSISTER AUX COURS DANS LES TRIBUNES.

III - DEROULEMENT DES COURS

1/ À RESPECTER POUR LE 1^{ER} COURS

Pour des raisons de prise en charge en cas d'accident, nous vous rappelons que lorsqu'un judoka prend son 1^{er} cours.

- ▶ la licence doit être prise et réglée impérativement.
- ▶ **Le certificat médical est OBLIGATOIRE.**

2/ Début des cours à BLÉRÉ

Les cours de judo débiteront à partir du : Voir annexe de la saison en cours.

NOTA : Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires. Aucune cotisation n'est déduite durant cette période. Le club se réserve le droit d'annuler un cours. Ce cours ne sera pas reporté et aucune cotisation ne sera déduite.

3/ PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant et ne doivent laisser leurs enfants qu'à celui-ci et doivent les reprendre eux-mêmes dès la fin du cours.

Dans le cas contraire, ils déclarent dégager toute responsabilité vis-à-vis du club, des professeurs ou des accompagnateurs présents.

4/ PERTE ET VOL

En cas de perte ou de vol, le club décline toute responsabilité.

5/ LES COMPÉTITIONS

(à partir de «judoka poussin 1^{ère} année»)

Le judoka devra avoir :

- ▶ Un passeport tamponné par un médecin. Pour les nouveaux, les passeports sont disponibles auprès des enseignants.
- ▶ Un certificat médical lui autorisant la compétition.

Le remboursement des frais de compétitions ne pourra se faire qu'à partir des catégories minimales et pour les championnats officiels après les régions. Il sera sur la base du remboursement de la ligue TBO ou du comité. Le judoka compétiteur devra présenter l'ensemble des justificatifs (convocation, tickets ou factures des frais...). Le règlement des frais se fera qu'après remboursement par la ligue.

6/ MOTIFS D'EXCLUSION

En cas de dégradation des locaux, d'un comportement non conforme à l'éthique et aux valeurs du judo ou en cas de non-paiement des cotisations, il pourra être décidé de l'exclusion du judoka, sans remboursement.

7/ ARRÊT TEMPORAIRE

Après une dispense d'ordre médical, le judoka devra repasser une visite médicale pour reprendre l'entraînement.

IV - HORAIRES

(Sauf vacances scolaires) > Voir annexe de la saison en cours.

Rappel : **LES JUDOKAS SONT PRIÉS D'ARRIVER À L'HEURE.**

V - TENUE

Chaque judoka doit disposer en permanence d'un équipement en bon état (non déchiré) et propre. Les jeunes filles doivent porter un tee-shirt blanc sous leur veste de kimono. Les ceintures doivent être cousues à chaque bout. Il est indispensable que chacun possède une paire de chaussures (style chaussons ou tongs...) pour aller des vestiaires à la salle d'entraînement.

Sont interdits sur les tatamis :

Les vêtements de sport avec fermeture éclair ou tout type de pièce métallique / Les bijoux (barrettes, montres, bracelets, boucles d'oreilles, bagues...) / Denrées (chewing-gums, bonbons, gâteaux, boissons...).

VI - LOCAUX

La salle d'entraînement ainsi que les vestiaires et sanitaires mis à la disposition des judokas doivent être utilisés soigneusement. **Tout dégât sera remboursé par les parents du judoka fautif.**

VII - AUTORISATION D'URGENCE ET 1^{ER} SOIN

Le licencié ou son représentant légal autorise en cas d'urgence, l'enseignant à prendre toute décision qu'il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale et de pratiquer les premiers gestes d'urgences.

VIII - DROIT À L'IMAGE ET INFORMATIQUE

Le licencié ou son représentant légal autorise le club à reproduire les photos prises dans le cadre de son activité. De plus il autorise le club à utiliser les photos pour une diffusion dans la presse, sur son site internet et Facebook.

Le Licencié ou son représentant autorise le club à traiter sur un support informatique les informations concernant son inscription au club. Il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations. Il est interdit de filmer durant les cours sans autorisation du professeur et seulement pour son enfant.

IX - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Licencié ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de l'association Bléré Val de Cher Judo.



ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA SAISON 2019-2020 >

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR VISÉ PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉgal
RESTE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LA SAISON
LES COURS SE DÉROULERONT DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 AU SAMEDI 28 JUIN 2020

HORAIRES Les cours se déroulent à Bléré (dojo des Aigremonts)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		13h15-14h15 Mini-poussins 2013-2012			9h45-10h45 Baby-judo 2015-2014
	17h00-18h00 Mini-poussins 2013-2012	14h15-15h30 Poussins 2011-2010	17h00-18h00 Baby-judo 2015-2014	17h00-18h15 Poussins 2011-2010	10h45-11h45 Mini-Poussins 2013-2012
	18h00-19h00 Poussins 2011-2010	15h30-16h30 Baby-judo 2015-2014	18h00-19h15 Benjamins, Minimes, Cadets 2009 à 2003	18h15-19h45 Benjamins, Minimes, Cadets 2009 à 2003	
	19h00-20h15 Benjamins, Minimes, Cadets 2009 à 2003	17h30-19h00 JUJITSU ADOS 2009 à 2003	19h15-20h30 TAISO ≥ 14 ans + ADULTES	19h45-21h15 JUDO/JUJITSU* ≤ 2005 + ADULTES	
19h00-20h00 TAISO ≥ 14 ans + ADULTES		19h00-20h00 TAISO ≥ 14 ans + ADULTES			
20h00-21h30 JUDO/JUJITSU* ≤ 2005 + ADULTES		20h00-21h30 JUDO/JUJITSU* ≤ 2005 + ADULTES			

* JUDO = Loisir et compétition, NeWaza-JJB (sol) / JUJITSU fighting = ffjda et combat libre

Professeur Julien BENOIST
Professeur Frank BUTET
Professeur François LECONTE

TARIFS

Passeports > 8€ | Licences > avec assurance > 40€ | Licence hors assurance corporel > 37.70€
Le règlement en 3 fois est possible (encaissement au 15/10, 15/12 et 15/02)

	LICENCE	1h / semaine		À VOLONTÉ / semaine	
		Cotis. club	TOTAL	Cotis. club	TOTAL
JUDO ENFANTS (de 2015 à 2000)	40€	110€	150€	140€	180€
TAISO - JUDO - JUJITSU ADULTES	40€	115€	155€	150€	190€

Tarifs dégressifs et cas particuliers >

- ▶ Si 3 licenciés (même famille, parent/enfant) > **35€** offert (pour 1h) ou **45€** (pour 2h et +)
- ▶ Si 4 licenciés (même famille, parent/enfant) > **50€** offert (pour 1h) ou **75€** (pour 2h et +)
- ▶ Enfant scolarisé au collège Corneille et lycée Grandmont (section judo) : **70€** + licence **40€**.
- ▶ La licence sera offerte par le club aux licenciés participant de manière active à la vie du club et à sa notoriété dans un des rôles suivants : dirigeants, membres de la commission (arbitrage, commissaire sportif, accueil au niveau du département).

TSHIRT | SWEATS | ÉCUSSON | KIMONOS

- ▶ TSHIRTS, SWEATS, KIMONOS et ÉCUSSONS, à l'effigie du club :
- Tshirt noir adulte (écusson offert) > 12€ | Tshirt blanc enfant (écusson offert) > 10€ | Ecusson > 1€ | Sweat > 30€ | Sweat + nom + prénom > 33€ | Kimonos Adidas > à partir de 16€

TARIFS KIMONOS 2019/2020

Catégories Kimonos	Marquage logo	Prix public (pour information)	Prix CLUB avec 2 sponsors	PRIX CLUB + LOGO
EVOLUTION 200G de 90/100 à 160/170	6€	25€	10€	16€
INITIATION 250G de 100 à 160 de 10 cm en 10 cm	6€	30€	15€	21€
CLUB 350G de 110 à 200 de 10 cm en 10 cm	6€	40€	17€	23€
TRAINING 500G de 150 à 200 de 10 cm en 10 cm	6€	60€	30€	36€
QUEST 690G de 150 à 200 de 5 cm en 5 cm	6€	100€	60€	66€
CHAMPION 2 750G de 150 à 210 de 5 cm en 5 cm	6€	150 € blanc 200 € bleu	100€ 140€	106€ 146€
MILLENIUM 990G de 150 à 210 de 5 cm en 5 cm	6€	180 € blanc 190 € bleu	124€ 132€	130€ 138€
JJB CONTEST 450G de 150 à 200	6€	130€	84€	90€

> Au-delà de 60 commandes, le marquage du logo est offert >> **Commande le 21 septembre**
Le marquage du logo est obligatoire pour toutes commandes

> **Préconisations pour commander votre taille de kimono :**
au-dessus de 150 cm, prendre 5 cm en plus | au-dessous de 150 cm, prendre 10 cm en plus

Nos 2 sponsors : LMC Courtage à La Croix-en-Touraine | Cultu'Raid's Concept à St-Martin-le-Beau



Rentrée 2019/2020	
Années de naissance	Catégories
2015	EVEIL JUDO
2014	EVEIL JUDO
2013	MINI-POUSSIN
2012	MINI-POUSSIN
2011	POUSSIN
2010	POUSSIN
2009	BENJAMIN
2008	BENJAMIN

2007	MINIME
2006	MINIME
2005	CADET
2004	CADET
2003	CADET
2002	JUNIOR
2001	JUNIOR
2000	JUNIOR
1999 et avant	SENIOR

Passeport à partir de Poussins